

AGH

Académie Genevoise d'Homéopathie[®]

(Fondée en 1996)

**Formation professionnelle
en
homéopathie uniciste**

Module d'enseignement accrédité par l' APTN et l'ASCA

Formation continue reconnue par la SSMH
(Société Suisse des Médecins Homéopathes), l'APTN, l'ASCA, le RME

Autorisation d'exploiter obtenue le 04.09.98 par le département de l'instruction publique,
de la culture et du sport.

Académie genevoise d'homéopathie - Agh Homéopathie Sàrl

6 rue du Clos 1207 Genève

Tél : 076 679 38 33

E-mail : aghomeo@aghomeo.ch - www.aghomeo.ch

COURS D'HOMÉOPATHIE UNICISTE

pour le

Diplôme de praticien en homéopathie uniciste.

Première année

modules totalisant 152 heures

LA DOCTRINE : Maladies aiguës

Basée sur l'Organon de S. Hahnemann, ainsi que des auteurs de référence :

La Biographie S. Hahnemann

L' Histoire de l'Homéopathie

l'Individualisation

L'Energie vitale

La Similitude

Les Pathogénésies

La Loi de guérison de C. Hering

Les Dynamisations et l'Infinitésimalité

La Consultation

La Croix de C. Hering

L'Interrogatoire

L'Evaluation des symptômes et la Première Prescription

La Deuxième Consultation

La Pharmacologie

Les Constitutions

LES REMEDES

Etude de 50 remèdes et de diverses matières médicales de référence.

(Selon liste des remèdes et connaissances de ceux-ci exigées en vue du Diplôme fédéral de naturopathe en homéopathie)

REPERTORISATION ET PRATIQUE

Etudes des symptômes et de leur classification, apprentissage de la Répertorisation

(sur le Répertoire Synthésis)

Etude de maladies aiguës et de leurs remèdes

Etude de cas pratiques en cours, impliquant l'interrogatoire, l'anamnèse, la répertorisation et la prescription

Examen blanc

Attestation d'heures sur demande

Deuxième année

modules totalisant 152 heures

LA DOCTRINE : Maladies chroniques

Basée sur l'Organon de S. Hahnemann, ainsi que des auteurs de référence :

Plan de l'Organon

Prédispositions à la maladie

Introduction des Miasmes

La Psore

La Sycose

La Luèse

Le Tuberculisme

Le Cancérinisme

Etude approfondies des Miasmes :

- leurs manifestations primaires, secondaires ou tertiaires
- leurs symptômes
- leurs remèdes

LES REMEDES

Etude de 50 remèdes et de diverses matières médicales de référence.

(Selon liste des remèdes et connaissances de ceux-ci exigées en vue du Diplôme fédéral de naturopathe en homéopathie)

REPERTORISATION ET PRATIQUE

Etudes des symptômes et de leur classification, apprentissage de la Répertorisation

(sur le Répertoire Synthésis)

Etude de maladies aiguës et chroniques et de leurs remèdes

Cas pratiques avec les élèves en cours, impliquant l'interrogatoire, l'anamnèse, la répertorisation et la prescription avec des patients in vivo ou des cas papiers.

Examen écrit

Attestation d'heures sur demande

Troisième année

modules totalisant 152 heures

L'ART DE L'HOMÉOPATHIE

Basée sur l'Organon et le Traité des maladies chroniques de S. Hahnemann ainsi que des auteurs de référence :

Principes intervenant à long terme

Cas chroniques plus spécifiques

Maladies défectives

Cas difficiles

Méthode dans les Maladies chronique

Etude complète du Traité des Maladies chroniques de S. Hahnemann

LES REMEDES

Etude de 50 remèdes et de diverses matières médicales de référence.

(Selon liste des remèdes et connaissances de ceux-ci exigées en vue du Diplôme fédéral de naturopathe en homéopathie)

REPERTORISATION ET PRATIQUE

Etudes des symptômes et de leur classification, apprentissage de la Répertorisation

(sur le Répertoire Synthésis)

Supervision de cas pratiques impliquant l'interrogatoire, l'anamnèse, la répertorisation et la prescription avec des patients in vivo ou des cas papiers complexes.

Etude de la stratégie à appliquer dans les maladies chroniques

Examen final écrit et oral

de plus

Durant les 3 années d'études, les élèves doivent également suivre un total de 18 journées de séminaires à choix - 144 heures, dont le prix est inclus dans la formation (cours supérieurs donnés par le Dr. S. Inthavong ou séminaires Agh)

puis

Travail de Diplôme au plus tard 6 mois après le fin de la troisième année (200 heures)

Evaluation et soutenance du mémoire avec obtention du Diplôme de praticien en homéopathie uniciste

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME DE PRATICIEN EN HOMEOPATHIE UNICISTE

- Réussite de l'examen oral et écrit de 3ème année
- Travail de diplôme supervisé (200 heure)
c'est un mémoire sur un sujet touchant à l'homéopathie.
- Soutenance du mémoire et évaluation réussie
- Présence aux 456 heures enseignés chaque année (152 heures par année)
- Présence à 144 heures sur 3 ans aux journées de séminaires à choix

Diplôme de praticien en homéopathie uniciste.

IMPORTANT

Pour ceux qui prévoient de se présenter aux examens du Diplôme fédéral de naturopathe en homéopathie, veuillez noter que les exigences du nombre d'heures de formation est fixé à 800 heures de présences en cours.

Dans la phase actuelle de transition, notre formation vous propose donc déjà la possibilité de suivre 200h00 supplémentaires sous forme de séminaires. A noter toutefois que le paiement de ces séminaires en modules supplémentaires sont à votre charges.

Au moment de l'obtention de votre Diplôme de praticien en homéopathie uniciste, la totalité de vos heures suivies à l'Agh seront citées (et donc celles-ci ajoutées à la base de 600 heures de présence actuelle), afin de faciliter votre démarche.

Règlement des cours

Généralité :

Il est important qu'un contact s'établisse, avant l'inscription, entre l'étudiant et la direction car la décision de s'inscrire à ces cours doit être prise en toute connaissance de cause.

Prendre la décision de devenir homéopathe nécessite une profonde réflexion et une vision et une attitude différente face aux diverses pathologies.

De plus, l'investissement en travail est important pour devenir un bon professionnel.

L'école n'accepte pas d'auditeur libre.

Déroulement des cours :

Les dates des cours seront au plus tard transmises aux étudiants en début de session et les séminaires un semestre à l'avance.

(En cas de force majeure, des modifications peuvent intervenir).

L'étudiant doit avoir un comportement qui permette à l'ensemble de la classe de profiter au maximum de l'enseignement. Une attitude qui perturberait les autres étudiants sera sanctionnée, après avertissement, d'un renvoi des cours.

Examens :

Un examen final validera le fin des cours d'homéopathie uniciste.

Une attestation de suivi de cours vous est faite chaque année sur demande. Elle comptabilise le total des heures suivi durant l'année.

L'acceptation du mémoire après le cursus pratique et la réussite de l'examen final donne droit à un **diplôme de « Praticien en homéopathie uniciste »** (600 heures de présence en cours au minimum).

La note minimale pour réussir l'examen final est de 6 sur 10. L'obtention du diplôme est conditionné à l'acceptation et à la soutenance du travail de diplôme.

Pour prétendre participer à l'examen l'étudiant ne doit pas avoir manqué plus de trois cours d'une journée sans raison valable.

Il doit en outre avoir payé le cours dans son intégralité.

Finances :

Pour la formation diplômante (600h00 de présence, Mémoire, supports de cours inclus) : 16'920.-CHF

Paiement total au comptant avant le début de chaque session (année) de cours (avec frais d'inscription, ouvrages et supports de cours inclus) :

Par année : 5120.- CH

OU

Paiement par versement de 12 mensualités par année de cours (sur trois ans), à verser 1 mois à l'avance de 470.- CHF

Auxquels s'additionnent les frais d'examen qui s'élèvent à 150.- CHF et les frais d'évaluation et de soutenance du mémoire de diplôme qui s'élèvent à 450.- CHF

A noter que vos versements doivent être faits avant le 1er jour du mois des cours

les frais d'attestation d'heures s'élèvent à **30.- CHF**

les frais de certificat et son examen s'élèvent à **100.-CHF**

Les frais d'examen de 3ème année **s'élèvent à 150.- CHF**

Les frais d'évaluation et de soutenance du mémoire de diplôme **s'élèvent à 450.- CHF**

En cas d'arrêt des cours par l'étudiant (pour quelque raison que ce soit, à l'exception des cas de force majeure) **aucun remboursement ne sera accordé.**

Un retard d'un mois dans le paiement des cours fera l'objet **d'une lettre de rappel.**

Un retard de deux mois dans le paiement des cours fera l'objet **d'une lettre de rappel avec avertissement d'exclusion des cours.** (Une lettre recommandée sera suffisante).

Nous conseillons aux étudiants ayant des problèmes financiers d'en parler librement à la direction. Un arrangement est toujours possible.

Résiliation :

Le contrat ne peut être résilié que pour la fin d'une année scolaire (session), sauf en cas de force majeure dûment certifiée.

En cas de résiliation anticipée de la part de l'étudiant, aucun remboursement ne sera effectué par l'AGH.

Les mensualités et paiements comptant déjà versés par l'étudiant restent acquis et les retards éventuels ainsi que les mensualités prévues jusqu'à la fin de l'année en cours exigibles.

Document exigés pour l'inscription :

Lettre de motivation (répondant à la question : pourquoi voulez-vous être homéopathe ?)

Curriculum vitae avec 2 photos

Contrat d'inscription signé et daté.

Organisation des cours

- Début des cours** : en début de chaque année scolaire à **Genève** (mi à fin septembre)
- Durée des cours** : **600 heures de présence en 42 mois (3 ans et demi)** comprenant des séminaires en modules. En sus, le travail de diplôme supervisé dès le 6^e semestre.
- Horaire** : **En journée complète les samedi et dimanche et certains vendredi éventuellement**, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.
Les dates des journées de cours figurent sur notre site dès le mois de mars pour la future session de septembre
- Lieu des cours** : Agh Académie genevoise d'homéopathie, rue du Clos 6, 1207 Genève

AGH Académie genevoise d'homéopathie®

Agh Homéopathie Sàrl

CONTRAT D'INSCRIPTION : obtention du DIPLOME

COURS D'HOMÉOPATHIE UNICISTE, Session 2017 – 2020

Nom :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Adresse :..... NP/Ville :.....

Tél. privé :..... Tél. Prof :.....

Profession :.....

Formation médicale éventuelle :.....

E-mail :.....

Lieu de cours : Genève, 6 rue du Clos.

Mode de paiement :

paiement comptant par année paiement mensuel

Dans le premier cas, l'inscription sera considérée comme valide après réception du justificatif de paiement annuel majoré, soit 5120.- CHF (16'920.-CHF en annualité de 5'120.-CHF)

Dans le deuxième cas, il vous sera demandé le versement de la première mensualité de 470.- CHF comme acompte (16'920.-CHF en mensualités de 470.-CHF)

La signature apposée au bas du présent document implique l'acceptation inconditionnelle du « règlement des cours » joint au dossier.

Fait à Genève, le..... Signature :.....

Coordonnées bancaires : POSTFINANCE SA

compte no. 14-441271-2

IBAN : CH79 0900 0000 1444 1271 2

BIC : POFICHBEXX

Envoyer le contrat d'inscription et le justificatif de votre premier paiement à :

**Académie genevoise d'homéopathie
Agh Homéopathie Sàrl
rue du Clos 6
1207 Genève**

